

Compte-rendu

Lieu : Jardins du presbytère

Membres présents :

Mme DELENGAIGNE V., M. et Mme DEMELIN, M. AUFFRET, M. BROUTIN, M. TRIQUET P., M. TRIQUET E., DUVERLIE C.

Objet : Les activités du dernier trimestre et l'assemblée générale 2021 compte-tenu de la situation sanitaire.

Le point sur les mesures sanitaires à respecter actuellement

- Dans l'espace public, tout rassemblement est limité à 30 personnes. Si plus, demande d'autorisation en préfecture.
- Les participants doivent s'inscrire auparavant et laisser leurs coordonnées.
- Masque obligatoire et respect des gestes barrière.

Les activités de ce dernier trimestre

Il paraît difficile d'organiser un atelier qui dans la salle du presbytère serait limité à 10 personnes. De la même façon la Bourse aux plantes pose trop de problèmes d'organisation pour, sans doute, peu de participants. En conséquence, le bureau décide d'annuler toutes les manifestations prévues au calendrier.

L'assemblée générale 2021

- Elle se tiendra le 30 janvier 2021, 17 heures, salle des fêtes de Bouvigny qui permet un accueil dans le respect des normes sanitaires.
- Le nombre de personnes est limité à 30. Celles-ci feront connaître leur intention d'y participer et laisseront leurs coordonnées.
- Un protocole sanitaire sera établi pour l'occasion. Il sera joint à l'invitation afin que chacun en prenne connaissance.

Cotisation 2021

L'année 2020 est à considérer comme une année blanche. Aussi le bureau décide pour 2021 :

- Les adhérents ayant réglé la cotisation 2020 soit 10 euros, n'auront pas à régler celle de 2021.
- Ceux qui n'ont pas réglé la cotisation 2020, régleront celle de 2021, fixée à 10 euros lors de l'assemblée générale de janvier 2020.

Le secrétaire, G. Broutin